



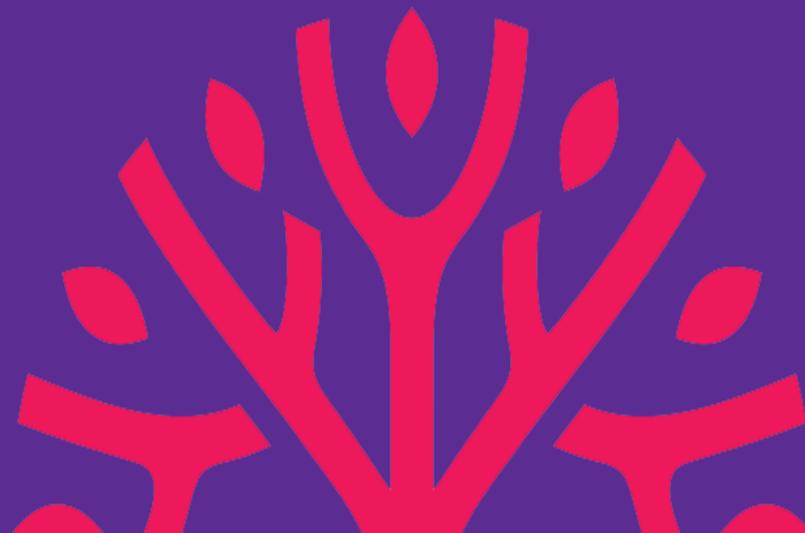
Département d'évaluation des formations (DEF)

JOURNÉE D'ETUDES UNIVERSITÉ BRETAGNE SUD

**POINT SUR L'AVANCEMENT DE L'APC DANS LES ÉVALUATIONS
DU HCÉRES ET DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

Lynne Franjié
Directrice du DEF

28 MARS 2024



Questionnements

- Quels enjeux pédagogiques et en matière de FTLV pour l'approche par compétences ?
- Quelle évaluation par le Hcéres : enjeux, critères, modalités d'évaluation ?
- Quelles modalités de mise en œuvre dans les établissements ?
 - Constats du Hcéres

CONTEXTE POLITIQUE ET RÉGLEMENTAIRE DE L'APC

Pédagogie et FTLV : des processus en parallèle

Deux processus en parallèle, qui avancent séparément depuis plusieurs années avec des recoupements croissants mais encore fragiles.

- **Une évolution pédagogique lente et titubante sur le déploiement de l'approche par programme et l'approche par compétences dans les parcours de formation :**
 - Sollicitation des universités sur l'APC à travers les dossiers d'habilitation à partir de 2004.
- **Une évolution plus soutenue de la certification professionnelle :**
 - Mise en place des fiches RNCP, de la VAE suite à la Loi du 17 janvier 2002 de modernisation sociale.
- **Plusieurs jalons réglementaires durant les 20 dernières années, accélérés depuis 2018 :** Loi Choisir son avenir professionnel (2018), CNF (2018), Arrêtés L (2018), LP (2019), grades LM (2020)

L'APC en France et en Europe

Un cadre réglementaire plus contraint dans le domaine professionnel en France que dans le reste de l'Europe :

- **Fiches RNCP nationales** (incluant désormais les blocs de compétences)

Un cadre réglementaire et une réflexion pédagogiques moins aboutis en France que dans le reste de l'Europe :

- **Absence d'approche programme** préalable à l'APC,
- **Flottements dans la définition de l'APC**

Mais

- **Initiatives précoces de certaines facultés de ST** en France (matrices maquettes-compétences, qui ont toutefois peu essaimé ces dernières années)
- Une dynamique enclenchée par le nouveau cadre réglementaire, le PIA, les alliances européennes et l'évaluation du Hcéres ?

TENDANCES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'APC EN FRANCE

Distinction des logiques de formation et de certification

Caractéristiques

- Référentiel de compétences = fiche RNCP (savoirs, savoir-faire, savoir-être)
- Maintien d'une structuration de la maquette en UE « classiques » avec une mise en correspondance des UE et des compétences (organisation matricielle, tableaux de correspondance)
- Evaluation séparée des UE et des compétences
- Création de blocs de compétences « locaux » (séparés de la maquette) pour la FTLV.

Conséquences :

- Evolution de l'approche FTLV mais risque de statu quo pédagogique dans les formations (absence d'approche programme et de maquettes déclinées en compétences).
- Risque de manque de lisibilité pour les étudiants et les employeurs.

Articulation de l'APC dans la diplomation et la certification

Caractéristiques

- Un référentiel de compétences cohérents avec la fiche RNCP, couplé à un référentiel spécifique (ex. référentiel de parcours), construits autour de savoir-agir
- Structuration de la maquette de formation en BCC (le BCC est présent dans tout ou partie du cursus, UE = jalons semestriels et/ou annuels)
- Evaluation des compétences à l'échelle de chaque BCC (en lien avec des SAÉ)
- Construction de BC ouverts à la FTLV et pouvant donner lieu à des certificats

Conséquences :

- Mise en place de maquettes pédagogiques basées sur un alignement pédagogique et appuyées sur une AP et une APC
- Evolution des aspects pédagogiques et FTLV en parallèle

L'ÉVALUATION DE L'APC PAR LE HCÉRES

Rappel de la mission du Hcéres

- Le Hcéres évalue les formations en vue d'apprécier leur qualité (critères d'évaluation de la qualité).
- Le Hcéres évalue les formations, de manière préalable à l'accréditation, et donne un avis d'accréditation sur chaque formation (critères d'accréditation).
- Le Hcéres n'est pas « prescripteur » : les référentiels, les données et les critères d'accréditation qu'il définit s'inscrivent dans le cadre réglementaire en vigueur, en cohérence avec les politiques publiques.

Le rôle du Hcéres à travers l'évaluation des formations

Le Hcéres contribue à la mise en œuvre des politiques publiques :

- Accompagner et anticiper parfois, **par ses référentiels**, la mise en œuvre des évolutions des politiques publiques
- Observer, **par les autoévaluations des établissements**, leurs politiques, leurs pratiques et leurs évolutions
- Reconnaître, **par ses rapports d'évaluation**, les points forts, les acquis, identifier les faiblesses et les vigilances, et inciter aux évolutions

Les enjeux de l'APC dans l'évaluation des formations

L'APC contribue à :

- Garantir une lisibilité de l'offre de formation pour les étudiants et la société (adaptabilité, métiers d'avenir),
- Garantir la cohérence pédagogique de l'offre de formation pour les étudiants (compétences transversales et transférables),
- Garantir une offre de formation qui facilite la construction du parcours de l'étudiant.

Choix à partir de la vague C : principes

Répondre aux enjeux de l'APC dans le domaine pédagogique et en faveur de la FTLV

- Vérifier la cohérence entre la finalité et le contenu de la formation, à travers la fiche RNCP et/ou des référentiels spécifiques
- Repositionner l'APC en lien avec l'AP et comme un outil de l'alignement pédagogique : vérification de l'existence d'un référentiel de compétences, d'une maquette structurée en BCC et d'une évaluation des compétences

Prévoir dans les référentiels des critères qui relient l'APC aux enjeux socio-professionnels, pédagogiques et RH (établissement, formations)

Référentiel d'évaluation 1^{er} et 2^e cycle

- Réf. 4 C1 : (Professionnalisation) : « La formation prend en compte les besoins sociaux, économiques et culturels du territoire pour **définir ses débouchés, sa finalité et ses contenus, en cohérence avec sa fiche RNCP**. Elle associe les acteurs sociaux, économiques et culturels à cette démarche, et **valorise auprès d'eux les compétences auxquelles elle forme.** »
- Réf. 5 C1. La formation définit et met en œuvre ses objectifs, ses contenus, ses méthodes pédagogiques et ses acquis d'apprentissage dans **une approche favorisant l'alignement pédagogique. Elle appuie sa démarche sur une approche programme et sur une approche par compétences.**
- Réf. 12 C3 (Pilotage et amélioration continue) : « Des membres de l'équipe pédagogique **bénéficient d'un soutien, d'un accompagnement** et/ou de **formations au métier d'enseignant**, et assurent l'**essaimage de leurs pratiques pédagogiques** au sein de l'équipe. »

Documents d'appui

- Document ayant valeur de preuve :

La **maquette de la formation déclinée en BCC** avec les ECTS qui y sont associés ou, **à défaut, la maquette « classique »** structurée en unités d'enseignements (UE) avec les ECTS qui y sont associés, ainsi que le **tableau de correspondance entre les UE et le référentiel de compétences de la formation**. Celui-ci est en cohérence avec la **fiche RNCP** de la formation et avec, le cas échéant, un **référentiel de compétences spécifique à la formation** ou à chacun de ses parcours.

- Une **définition de l'APC et de l'AP** dans le [glossaire de l'évaluation des formations](#)

Choix à partir de la vague C : modalités (1)

Prévoir une évaluation qui tienne compte d'une mise en œuvre progressive dans les établissements :

- La mise en place de l'APC est évaluée en bilan et en projet. Elle peut donner lieu à un point faible et une recommandation (cycle, formations).

Vagues C et D :

- La cohérence pédagogique (appuyée sur l'APC) est évaluée mais n'est pas un critère d'accréditation : Elle ne donne pas lieu à un « avis défavorable » ni à un « avis favorable avec recommandations » si elle est encore en cours de mise en place ou va être mise en place.

Vague E :

- La cohérence pédagogique (appuyée sur l'APC) est un critère d'accréditation (non bloquant à lui seul) : Elle donne lieu à un « avis favorable avec recommandations » lorsqu'elle n'est pas encore en place (en cours ou en projet), mais pas à un « avis défavorable ».

Choix à partir de la vague C : modalités (2)

Appréciation de la cohérence et de la progression de la démarche de déploiement de l'APC :

- **L'établissement a-t-il défini une démarche pour mettre en œuvre l'APC ?**
- **La démarche essaime-t-elle dans toutes les formations ?**
- **La démarche est-elle cohérente, structurée et aboutie ?**
 - À partir du profil du diplômé, définition d'un référentiel de compétences
 - Structuration de la maquette en BCC
 - Évaluation des compétences
- **Un accompagnement des équipes pédagogiques est-il mis en place ?**

CONSTATS ET PERSPECTIVES DU HCÉRES

Constats sur la mise en œuvre de l'APC à travers les évaluations (1)

- **Évaluations du bilan des vagues B, C, D** : Une appropriation, une adhésion et une mise en œuvre embryonnaires, y compris dans les formations des établissements porteurs d'un NCU.
- **Évaluations du projet des vagues B et C** : Déploiement lors du prochain contrat, en cohérence avec la mise en œuvre avec les textes réglementaires
- **Leviers de la mise en œuvre de l'APC** :
 - Un effet catalyseur de la mise en œuvre de l'APC dans les BUT (mise en œuvre des programmes nationaux et en particulier des SAÉ)
 - Une dynamique d'établissement dans le 1^{er} cycle (effet catalyseur des NCU, avec essaimage dans le 2^e cycle)
 - Des initiatives des formations dans les LP, les masters, les formations de santé (profil du diplômé plus facilement défini que pour les L)

Constats sur la mise en place de l'APC à travers les évaluations (2)

Modalités de mise en œuvre dans les établissements :

- **Une démarche qui vise souvent à :**
 - S'appuyer sur les fiches RNCP, non sans difficultés (en particulier en vagues B et C)
 - Structurer les maquettes en UE disciplinaires, transversales et professionnelles (en 1^{er} cycle surtout)
 - Proposer uniquement des « parties » de maquettes (UE, BCC transversaux) déclinées en compétences.
- **Une démarche qui ne distingue pas suffisamment les différents volets :**
 - Élaboration d'un référentiel de compétences (RNCP ou spécifique complémentaire de la fiche RNCP), à partir du profil du diplômé
 - Structuration de la maquette en B(B)C,
 - Evaluation des compétences

Perspectives

Finalité et outils de l'évaluation :

- **Vagues A et suivantes** : évolutions progressives en matière de prise en compte de l'APC
 - Critères d'évaluation : appréciation de la mise en place des SAÉ
 - Critères d'accréditation : évolution progressive
- Possibilité d'approfondissement de l'évaluation par des **demandes de focus dans les évaluations des formations**,
- Concertation avec le programme Avenir(s) pour s'appuyer sur ses **outils d'évaluation de l'APC** en cours d'élaboration
- Contribution aux **échanges de pratiques** entre établissements : rapports publiés, synthèses sur le sujet, communications, partage des pratiques.